

Séch'info et vous



MOT DU MAIRE :

Janvier 2024

Chères habitantes et habitants de Séchilienne,

En ce début d'année 2024, nous sommes ravis de vous retrouver avec une équipe municipale toujours aussi engagée à améliorer la vie communale. Nous désirons rendre votre quotidien meilleur et conforter l'identité de notre village en préservant ses services municipaux, ses commerces et son marché.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les acteurs qui contribuent à la vie de Séchilienne : l'accueil de loisirs, la bibliothèque, le Relais Petite Enfance, les commerces tels que Episech, les Délices des portes de l'Oisans, les commerçants du marché, le garage de Séchilienne ainsi que les nombreux artisans présents sur notre commune.

Votre engagement et votre dynamisme sont essentiels pour maintenir la vitalité de notre village.

Pour cette nouvelle année, nous avons entrepris plusieurs projets visant à améliorer notre cadre de vie. Tout d'abord, nous avons engagé des travaux de rénovation du barriérage du Champ de foire, afin de le sécuriser et lui redonner une esthétique plus agréable. Nous souhaitons que cet espace continue d'être un lieu de convivialité et de rencontres.

De plus, nous avons à cœur de rendre la mairie accessible à tous. C'est pourquoi nous avons décidé de transformer l'ancienne bibliothèque en salle PMR, permettant ainsi aux personnes à mobilité réduite de participer aux cérémonies et aux réunions municipales. L'inclusion est une valeur fondamentale pour notre équipe.

Par ailleurs, nous réalisons des travaux de rénovation de la barrière autour des ruines du château afin d'en garantir la sécurité car nous souhaitons que ce lieu emblématique de Séchilienne continue d'être un lieu de promenade et de détente pour les habitants.

Enfin, un travail de réflexion a été entamé concernant la rénovation de la Maison des associations. Nous sommes conscients de l'importance de cet espace pour les habitants et les associations de la commune, aussi nous souhaitons offrir un lieu fonctionnel mais également convivial.

Toute notre équipe est mobilisée pour mener à bien ces projets et continue à remplir ses missions pour le bien-être de tous les Séchiliennois¹.

Ensemble, nous continuerons à faire de Séchilienne un village dynamique, accueillant où il fait bon vivre.

Bulletin n°16



Chaleureusement,
Cyrille PLENET

¹Deux appellations possibles pour les habitants : Séchiliennois ou Chichilins

S O M M A I R E

• INAUGURATION DE LA CABANE HIBOU - FORÊT DE PRÉMOL • DON D'OEUVRE À LA COMMUNE PAR L'ARTISTE SHOUX - LUITEL • CARTE DE VOEUX 2024 • PLANTATION D'ARBRES AU JARDIN DES CUROTIS	PAGE 3
• TRAVAUX RÉALISÉS AU 2 ^{ème} SEMESTRE 2023 ET PROJETS 2024	PAGES 4-5
• ACCUEIL DE LOISIRS D'AUTOMNE • ACTIVITÉS DE NOËL À LA PÉRISCOLAIRE	PAGE 6
• ANIMATIONS VILLAGE	PAGE 7
• VIE ASSOCIATIVE & ANIMATIONS • SITE D'ESCALADE CHÂTEAU • COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE	PAGE 8
• SOUVENIRS : UNE ANCIENNE INSTITUTRICE DES THIÉBAUDS RACONTE...	PAGE 9
• ANIMATION DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) • PROPRETÉ DU VILLAGE - INCIVILITÉS QUOTIDIENNES	PAGE 10
• SPECTACLE À SÉCHILLENNE - HARMONIE DE VIZILLE - Samedi 10 février - Salle des fêtes	PAGE 11
• DOSSIER SPÉCIAL : ENTRE COUPES DE PRINTEMPS ET COUPS DE NETTOYAGE, ON SE DIT TOUT	PAGES 12-13
• GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE : ⇒ PLAN CLIMAT ⇒ ZFE	PAGE 14
• LES HABITANTS ONT DU TALENT : FOCUS SUR ROLAND MOREL • RISQUES MAJEURS INDUSTRIELS (Mise à jour octobre 2023)	PAGE 15
• 2300 ARBRES POUR RÉGÉNÉRER LA FORÊT • UNE FORÊT À PARTAGER	PAGE 16
• DÉFISCALISATION DES DONS EN FAVEUR DES FORÊTS COMMUNALES • RAPPEL : CONTRÔLE ANNUEL DES APPAREILS À COMBUSTION • COMMERÇANTS À SÉCHILLENNE	PAGE 17
• VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (Règlementation Métropolitaine) • ÉTAT CIVIL	PAGE 18
• PHARMACIES DE GARDE DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS (février à juin)	PAGE 19
• NUMÉROS UTILES ET SITES INTERNET (avec mises à jour)	PAGE 20

Vous ou votre conjoint avez 65 ans et + ?

Faites-vous connaître auprès du secrétariat de la mairie et remplissez le formulaire d'autorisation, si vous ne l'avez pas encore fait.

Ainsi, vous pourrez bénéficier des actions communales en faveur des seniors.



INAUGURATION DE LA CABANE HIBOU - FORÊT DE PRÉMOL
(Concours départemental remporté par la classe de CM de Séchilienne)

DON D'OEUVRE À LA COMMUNE
PAR L'ARTISTE SHOUX
(Réalisation à partir d'une souche d'arbre au Luitel)



MEILLEURS VOEUX

2024

Vous êtes conviés le
Vendredi 19 janvier à 19h00
Salle des Fêtes de Séchilienne

Cyrille Plenet,
maire de Séchilienne
et le Conseil municipal
vous souhaitent
une excellente année

PLANTATION D'ARBRES AU JARDIN DES CUROTIS



- Vers les jeux d'enfants :
Abricotier Bergeron ✦ Prunier Quetsche
- Côté Allée des écoles, le long des bancs, 4 arbres d'ornement :
Paulownia Tomentosa ✦ Melia Azedarach ✦ Liquidambar
Styraciflua 'Worplesdon' ✦ Liriodendron Tulipifera
- Côté verger entre les bancs :
Paulownia Tomentosa

Carte de vœux distribuée dans chaque boîte aux lettres (marque-page)

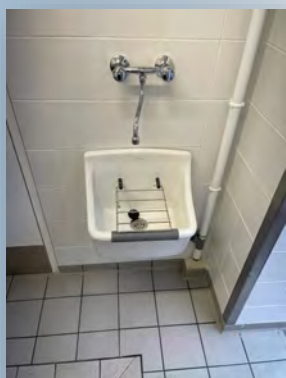
TRAVAUX RÉALISÉS AU 2^{ème} SEMESTRE 2023

Curage route du Luitel
(Métropole)

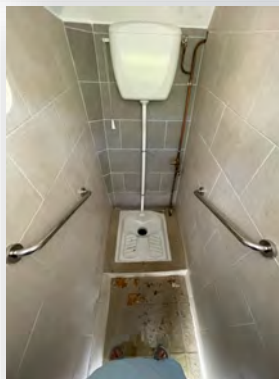


Réfection barrière
pont des Blancs
(Métropole)

Pose d'un poste d'eau
Cuisine de l'école



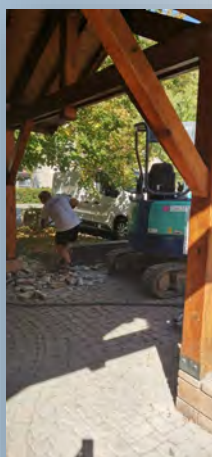
Nettoyage des abords du
parking Episech



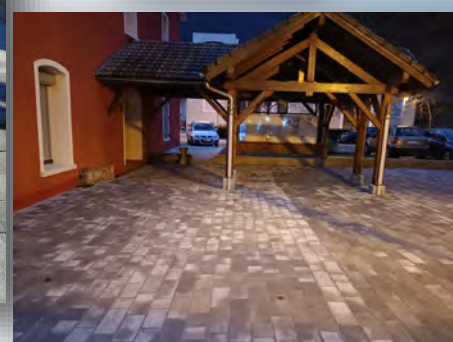
Mise en place de barres de sécurité et affichage
WC publics - Champ de foire



Conception, fabrication
et pose d'une barrière,
cour des maternels, par
des élus municipaux et
les élèves de l'école élé-
mentaire.



PARVIS DE LA MAIRIE
Réfection complète du sol et des murets

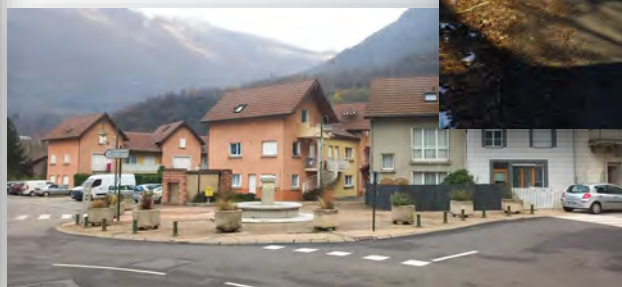


TRAVAUX RÉALISÉS AU 2^{ème} SEMESTRE 2023 & PROJETS 2024

Dessouchage des 3 arbres malades
rue des Acacias, Grand Serre
(Cyprès des Alpes)



Réfection de la sécurisation de la
falaise (Delta Acro - St Jean de Vaulx).
Entrée gymnase



Reprise de l'enrobé Place du Maquis de l'Oisans et
Routes de Montsec et du Luitel (Métropole)



Nettoyage du bassin du château et ses abords, par des élus,
suite à la tempête ayant provoqué la chute d'un arbre.

Suppression et évacuation
de 2 arbres malades, cour
des primaires et rue des
Michalets à proximité du
Champ de foire (par 2 élus)



PROJETS 2024 :

- Pose d'un nouveau grillage de sécurisation autour du château
- Réhabilitation électrique dans le parc du château (côté bassin)
- Rénovation du barriérage du Champ de foire
- Mise aux normes PMR de la salle des mariages
- Rénovation intérieure de la Maison des Associations

ACCUEIL DE LOISIRS - SOUVENIRS D'AUTOMNE



VACANCES D'AUTOMNE

Cette semaine, un **stage de dessin** a été proposé par la directrice sur le thème manga.

Avec Chloé dessinatrice, les enfants ont composé des illustrations en lien avec « Kitsune » le renard japonais.

Ils ont aussi créé des personnages d'Halloween en version manga.

Cette initiation dessin a plu à tous les enfants, ils ont été captivés et ont su développer leur sens artistique.

Le mardi s'est déroulé un **atelier cuisine** avec la confection d'un gâteau à la citrouille, une découverte gustative appréciée de tous. Le jeudi, un second **gâteau aux pommes**, fait par les enfants, a fait le bonheur des petits et des grands. De plus, nous avons pu fêter deux anniversaires et partager de bons moments. Le Petit Château était vraiment en fête. Le mardi, la directrice avait également préparé une surprise aux enfants. Le traiteur Guillaud traiteur a proposé une **animation gaufres** pour le dessert du jour. S'est enchaîné un temps convivial et festif où tout le monde s'est amusé sur des rythmes musicaux. L'animatrice de Guillaud traiteur nous a ensuite confectionné un souvenir avec la prise de photos, qui furent exposées sur le centre pour les parents.

Nous tenons à remercier Guillaud traiteur pour ses animations qui plaisent et apportent de la joie aux enfants.

Mercredi, nous sommes allés visiter le **musée de la Magie des automates** à Lans en Vercors, en sortie journée. Nous avons pu profiter d'une exposition extraordinaire avec des pantins qui s'animent. Le musée proposait aussi des scénettes d'automates en relation avec le terroir de notre région comme les noix de Grenoble où un petit ours cassait des noix ou encore autour des raviolis du Dauphiné. Un lieu magique qui a émerveillé petits et grands. Nous avons aussi partagé un pique-nique le midi.

Pour clôturer cette semaine de magie et de fête, le vendredi, nous nous sommes plongés dans l'univers d'**Halloween**. L'équipe a confectionné un « parcours de l'horreur » dans le gymnase où parcours en toile d'araignée et saut de cerceau hanté ont fait frissonner mais ont surtout beaucoup amusé les enfants. On se retrouve en février !

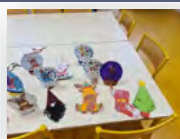
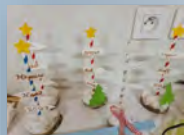
Aurélié

VACANCES DE FÉVRIER 2024

Le petit Château accueillera les **ANIMAUX DE L'HIVER** : Ours polaire, chamois et loup viennent se réchauffer et hiberner au centre. Cette semaine, un **stage de hockey sur gazon** est proposé par l'association hockey club de Grenoble. L'équipe d'animation animera également des temps de jeux, des activités manuelles et des ateliers cuisine pour la confection du goûter. Le mercredi 21/02 : **sortie luge à l'Alpe du Grand Serre**.

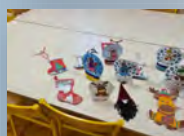
➔ **Pour les inscriptions** : Par courrier directement à l'Association des Centres de loisirs, 11 av Jean Perrot 38000 Grenoble ou sur le site de l'ACL : <https://acl-grenoble.org/inscription/>

ACTIVITÉS DE NOËL À LA PÉRISCOLAIRE

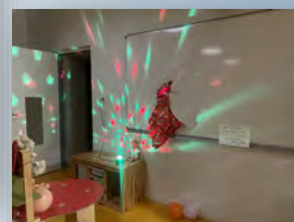


♦♦ Les enfants ont été ravis de créer plein de décorations pour leur sapin de Noël. De belles réalisations pour embellir leurs demeures ...

♦♦ Les lutins farceurs ont sévi à l'école, ne laissant aucun répit aux personnels ... (équipe enseignante, agents municipaux, animatrices de périscolaire). Oulala ... Ils ont été terribles cette année !



♦♦ Et ils ont fini par une boum entre eux !



ANIMATIONS VILLAGE



MARCHÉ DE NOËL : vendredi 1^{er} décembre - organisé par Christine Genduso & Sylvie Mezzavilla.

Malgré une pluie diluvienne, de nombreux stands se sont installés sur la place du Champ de foire, aux côtés de nos vaillants commerçants (H&H primeur et La Charette des Saveurs) et de la buvette gérée par le Sou des Écoles. Les plus courageux de nos habitants avaient fait le déplacement. Le père Noël était ravi d'être là, malgré la pluie. Il a promis aux enfants d'apporter de jolis cadeaux aux pieds de tous les sapins.

Une tombola a eu lieu au profit de l'école de Séchilienne.

En fin de marché, il a été proposé une dégustation de soupe spécialement préparée par Les Délices des portes de l'Oisans avec les légumes offerts par Houcine, notre primeur du marché. Merci à tous pour cette belle animation.



DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL : samedi 9 décembre

Cette année, les produits du Vercors ont été mis en lumière. Pour l'année 2024, nous finirons notre tour des chaînes de montagne grenobloises avec les producteurs locaux de Chartreuse.

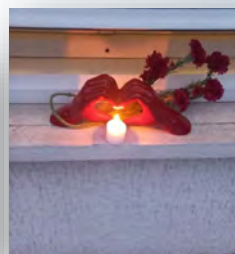


Pour rappel : 2020 la Matheysine - 2021 Belledonne - 2022 l'Oisans - 2023 Le Vercors (valeur du colis : 35€ pour une personne seule et 70€ pour un couple)

La valeur des colis représente chaque année un coût important mais totalement assumé dans les choix prioritaires de la municipalité. Ce cadeau représente certes une aide sociale pour ceux qui en ont besoin, mais c'est également un message adressé à tous nos anciens, afin de leur assurer respect et remerciements pour tout ce qu'ils ont pu faire pour la commune. Lorsque l'on entend leurs réactions en retour, on éprouve simplement la satisfaction d'une mission accomplie.

FÊTE DES LUMIÈRES : samedi 9 décembre

De jolies photos envoyées par des habitantes. Merci à elles.



DÉGUSTATION GRATUITE DE VIN CHAUD ET CHOCOLAT CHAUD : vendredi 15 décembre sur le marché

Cette année encore, la mairie a offert aux habitants clémentines et papillotes, accompagnés d'un vin ou chocolat chaud, dans une ambiance bon enfant.

Un grand merci à Denis Bettendroffer et Stéphane Cabrera pour ces délicieuses préparations chaudes et aux élus pour leur aide précieuse.

Les enfants de la périscolaire et leurs animatrices ont apprécié la collation qui leur a été offerte.

Le temps était clément et de nombreux habitants se sont arrêtés après avoir fait leurs courses chez les commerçants du Champ de foire.



VIE ASSOCIATIVE & ANIMATIONS

ERRATUM (publication précédente) :

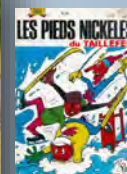
Les horaires de l'association « DE FIL EN AIGUILLE » : de 19h30 à 22h30 tous les mardis à la Maison des Associations.



Samedi 25 novembre :

Café, Vin chaud... Saucisses à cuire...

Animation proposée par LES PIEDS NICKELÉS DU TAILLEFER.



SITE D'ESCALADE - CHATEAU



Le site d'escalade du Château se trouve dans un contexte naturel préservé. L'escalade s'y pratique depuis 2015.

Une convention tripartite a été signée en 2023 entre le Département, la commune et la Fédération FFME afin de pérenniser un site école pour la pratique de ce sport. Le site attire de plus en plus d'adeptes.

L'endroit est paisible et le décor vaut le déplacement.



Le site comporte aujourd'hui une quarantaine de voies de 15 à 35 m (de 5a à 6c) à 360 m d'altitude. 3665 passages ont été recensés entre mai et novembre.

Le lieu est également fréquenté par les militaires du 93ème régiment d'artillerie de montagne de Varces pour leurs entraînements.



Composition de la roche : Il s'agit d'une falaise d'amphibolites* assez haute, entourée de boisements.**

*roche métamorphique composée d'amphiboles (silicates)

**référence : Diagnostic environnemental établi par Diagnostic Nature pour le Département (nov 2022)

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE À SÉCHILIENNE



Discours de madame le maire de Séchilienne, Cyrille Plenet, devant une assemblée d'habitants venus se recueillir, accompagnée de son premier adjoint Christian Mathieu et en présence de Gilles Strappazzon, maire de St Barthélémy de Séchilienne.

Merci aux sapeurs pompiers de Vizille venus en nombre.

Merci aux personnes présentes.

SOUVENIRS - Une ancienne institutrice des Thiébauds raconte...

UNE ÉCOLE AUX THIÉBAUDS - *Propos recueillis par Cyrille Plenet, maire de Séchilienne*

Lors d'une séance de travail, j'ai rencontré le fils d'une ancienne institutrice, madame Christiane Terpent épouse Meunier, ayant exercé à Séchilienne. Son fils nous a mis en relation pour échanger sur les souvenirs qu'elle en aurait gardé. J'ai eu l'immense plaisir de recueillir ce témoignage.

Sa carrière d'institutrice a débuté au hameau des Thiébauds, il y a 55 ans !

« La rentrée des classes se tenait le 1^{er} octobre, je n'ai pas assuré la rentrée scolaire car j'attendais mon premier enfant. Je ne suis arrivée à l'école des Thiébauds que vers la mi-novembre. Je venais tout juste d'être titularisée en tant qu'institutrice lorsque j'ai été nommée à l'école des Thiébauds en ce début d'année scolaire 1968-1969. Auparavant, j'avais exercé à Mizoën, à Clavans, aux Ougiers et aussi à Gavet.

A l'époque, nous travaillions tous les jours, le samedi matin et après-midi compris.

Le jour de congés des élèves était le jeudi.

J'habitais à Rioupérroux et logeais, pendant le temps scolaire, à l'étage de l'école des Thiébauds.

Mon époux me conduisait avec la 4 L familiale et venait me chercher les mercredis et les samedis.

La route était difficile, souvent enneigée et peu dégagée, ce qui l'obligeait à prendre la route en marche arrière pour arriver à bon port. Le logement situé à l'étage était composé de deux pièces assez spartiates et la chambre mansardée ressemblait plutôt à une grange. La pièce à vivre était équipée d'une table, de deux chaises, d'un évier sans eau courante qui permettait seulement d'évacuer les eaux usées.

Je prenais l'eau au rez-de-chaussée, dans le hall de l'école. Il n'y avait pas de toilettes, un seau hygiénique était utilisé et devait être vidé chaque matin dans les toilettes situées à l'extérieur sous le préau avant l'arrivée des enfants. C'était toute une logistique ! Le seul problème, c'est que ce manque de confort m'avait contrainte à confier la garde de ma petite fille à mes parents pour les jours de classe. Et pour la jeune maman que j'étais, c'était plus que frustrant.

J'avais une classe d'environ 12 élèves de la grande section jusqu'au certificat d'étude. C'était plutôt agréable d'avoir l'ensemble des niveaux scolaires, les plus grands aidaient les plus jeunes et la classe se déroulait très bien. Les enfants étaient gentils.

Les enfants venaient des Thiébauds, de Montsec, de la Bathie et peut-être d'autres hameaux dont j'ai oublié le nom. Ils faisaient le chemin à pied le matin, midi et soir, par tous les temps. Ils arrivaient parfois avec chaussures et chaussettes mouillées. Je me souviens de deux petites filles qui arrivaient et repartaient à pied depuis la Bathie.

L'école était constituée d'un hall et d'une salle de classe. Je ne me souviens plus très bien quel était le mode de chauffage : une personne était-elle chargée de venir allumer le poêle qui servait à chauffer la classe comme je l'ai vécu en Haut-Oisans ? Y avait-il déjà des radiateurs ? Ce qui était le plus étonnant, c'est que du robinet qui se trouvait dans le hall, à côté de la porte de la classe, sortait des sangsues. Je ne savais pas moi-même ce que c'était, je l'ai appris par les habitants eux-mêmes. Je les retirais avant de prendre l'eau et nous la buvions malgré leur présence. Le bâtiment était équipé de l'électricité.

Les enfants étaient très assidus : même très enrhumés, ils venaient à l'école.

Ma fonction d'institutrice était respectée. Lorsque les familles préparaient le pain ou le beurre, ils m'en offraient.

L'année suivante, j'ai été nommée à Rioupérroux en remplacement d'une collègue partie à la retraite et j'y suis restée jusqu'en 1985.

Les 3 communes (Séchilienne, Saint Barthélémy de Séchilienne et Livet-et-Gavet) emmenaient leurs enfants skier aux 2 Alpes. Une bourse aux skis gratuite était organisée à partir d'un magasin de ski de la station qui nous fournissait en matériels d'occasion.

Pour skier, les enfants portaient des bonnets à l'effigie de leur village : Séchilienne, Livet-et-Gavet et les Cujalas. Les petits de Saint-Barthélemy de Séchilienne portaient fièrement le bonnet des Cujalas. C'était une belle époque !

Le hameau des Thiébauds était habité et une famille qui élevait des dindons (qui m'effrayaient car ils mordaient les chevilles) possédait le téléphone public. Je me rendais parfois chez eux pour téléphoner. J'ai souvenir d'un Monsieur travaillant à l'usine des Clavaux, qui, après sa journée de travail, prenait le bus jusqu'à Séchilienne puis rentrait chez lui à pied. Parfois, mon mari le prenait dans sa voiture car le trajet était long et fastidieux. »

Je remercie madame Terpent d'avoir livré ses souvenirs et l'invite chaleureusement à venir, aux beaux jours, découvrir l'évolution du village, le hameau des Thiébauds et l'actuelle école de Séchilienne.

Un grand merci pour ce témoignage.

NB : Alfred Mathieu était alors maire de Séchilienne et Cyrille Pujol, maire de Saint-Barthélemy de Séchilienne.

ANIMATION DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Mercredi 20 Décembre : Spectacle offert par le RELAIS PETITE ENFANCE du SICCE



Claire Bouin, animatrice SICCE, accueille chaque vendredi matin dans la salle de la périscolaire de notre école, les assistantes maternelles et enfants de Séchilienne, St Barthélemy de Séchilienne, Notre Dame de Mésage et St Pierre de Mésage.

Pour les fêtes de Noël, les assistantes maternelles ont organisé et offert un goûter-lecture en musique.

Les enfants et leurs familles sont venus nombreux et ont profité de la qualité du spectacle.

Plusieurs histoires de Noël ont été mises en scène avec beaucoup de joie par des artistes motivées.



Et pour finir, la chanson du Petit papa Noël a été chantée par tous au son de la guitare.



Un excellent goûter a été préparé et servi par les assistantes maternelles à l'issue du spectacle.

Félicitations aux assistantes maternelles pour l'organisation de ce très beau goûter spectacle dans la Salle des fêtes de Séchilienne.

Plus d'informations sur les activités du RPE : www.lesicce.fr

PROPRETÉ DU VILLAGE - INCIVILITÉS QUOTIDIENNES

Les **déchets**, abandonnés et déposés volontairement au sol à Séchilienne, occupent quotidiennement nos agents. Il s'agit de canettes, d'emballages de gâteaux, de mouchoirs souillés, de mégots ... jetés ça et là, sur le Champ de foire, devant la mairie, dans la rue, sur le parking du cimetière, etc.

Il y a aussi des déchets, trop régulièrement déposés, devant les locaux des Services Techniques ou laissés au pied des bacs de tri.

Ce temps perdu, consacré à ramasser vos déchets mal jetés, empêche les employés de la commune de réparer, d'entretenir et d'embellir le village et ainsi d'améliorer la qualité de vie de tous.

Il en est de même pour les **chiens**, promenés sur les trottoirs, au lieu de les aérer en forêt ou dans la nature, alors même que notre commune ne manque pas de lieux naturels et inhabités.

Soyons vigilants, soyons tous concernés.

Osons nous éduquer.



SPECTACLE À SÉCHILIENNE - Tout âge

Un rendez-vous culturel et familial à ne pas manquer ! Venez nombreux.



La commune de Séchilienne est ravie d'accueillir
l'**Harmonie de Vizille**,
pour une narration* en musique du célèbre conte
de Sergueï Prokofiev de 1936.

Ils nous proposeront ensuite des extraits de leur
programme ainsi qu'une petite présentation de leurs
instruments.

*Narrateur : Romain Gillard

Samedi 10 février à 18h

Salle des Fêtes de Séchilienne

PIERRE ET LE LOUP

... « Mais quel genre d'oiseau es-tu donc, qui ne sait voler ? » dit
l'oiseau, ami de Pierre, en voyant le canard
« Quel genre d'oiseau es-tu qui ne sait pas nager ? » lui répondit
le canard ...



Participation libre
(au chapeau)

OUVERT À TOUS
Enfance, Jeunesse, Famille

Collation offerte à l'issue du spectacle

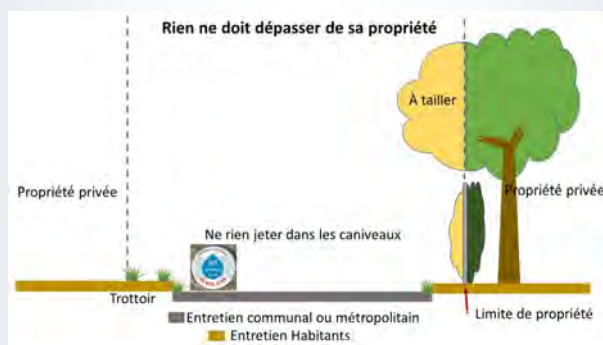
ENTRE COUPES DE PRINTEMPS ...

Dans quelques semaines, ce sera le printemps ! et avec lui la nature qui s'éveille, la végétation qui ne demande qu'à occuper le terrain et l'espace. Les maîtres-mots seront alors tondre, tailler, semer, nettoyer !

Afin de ne pas se laisser déborder par des hautes herbes et des branchages vagabonds, rappelons-nous quelques précautions et gestes à effectuer.

DES ARBRES ET DES HAIES À MAITRISER

Depuis les derniers travaux d'élagage, les branches d'arbres et les haies ont bien repoussé et ont probablement débordé sur la voie publique ou chez votre voisin. Pour sécuriser et faciliter le passage des piétons, des véhicules et des camions (ordures ménagères et/ou secours), il faudra veiller à canaliser les haies et les arbres sur votre domaine privé.



Le saviez-vous ? Les haies sont des abris indispensables à la faune et particulièrement aux nombreuses espèces d'oiseaux qui y installent leurs nids. La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres, entre mi-mars et fin août, afin que les oiseaux puissent nidifier en paix.

ENTRETIEN DES PIEDS DE MURS ET PAS-DE-PORTE DONNANT SUR LE DOMAINE PUBLIC

Il incombe à chaque propriétaire ou locataire d'entretenir les trottoirs situés devant sa façade ou clôture. En l'absence de trottoir, cette obligation s'applique sur une bande de 1,40m de largeur. L'entretien comprend le balayage et le désherbage.

LE ZÉRO PHYTO, C'EST POUR TOUT LE MONDE !

Il est vrai qu'avant l'interdiction de l'usage des produits chimiques pour entretenir les espaces verts, le désherbage des trottoirs était radical et rapide. Mais pas très bon pour la santé et l'environnement !

Aussi depuis 2014, des lois successives ont progressivement interdit l'utilisation de ces produits dits phytosanitaires pour les particuliers et les collectivités (espaces publics -y compris les cimetières- et privés du village, promenades, forêts et voiries). Alors comment faire pour nos trottoirs ?

L'arrachage reste le moyen le plus respectueux de l'environnement. Vous pouvez aussi verser de l'eau bouillante ou de l'eau de cuisson sur les plantes indésirables. Ce sera tout aussi efficace !

LES CANIVEAUX ET AVALOIRS À ENTREtenir POUR UN MEILLEUR ÉCOULEMENT

Les avaloirs et les caniveaux jouent des rôles essentiels dans l'écoulement des eaux des pluies et sur la chaîne alimentaire. Sans eux, les eaux pluviales s'accumuleraient sur la chaussée lors d'intempéries et les routes du village seraient rapidement inondées.

La qualité de ces écoulements participe également à notre écosystème. En effet, les déchets d'herbes arrachées, de mégots ou tout autre produit que vous pourriez y jeter se retrouvent alors portés par les eaux vers les avaloirs et provoquent de graves conséquences sur la faune aquatique et la flore des cours d'eaux.

À retenir :

Les caniveaux et les avaloirs servent uniquement à récupérer les eaux de pluie qui iront rejoindre les cours d'eaux jusqu'à la mer. *Aviez-vous déjà vu ce macaron dans le village ?* →



LE FLEURISSEMENT ENCOURAGÉ AUX PIEDS DES MURS

Afin de diminuer l'entretien des pieds de mur et de valoriser les rues du village et plus particulièrement la RN 91, la commune encourage les habitants à fleurir leur façade et pied de mur. Après avoir arraché les herbes sauvages indésirables, vous pouvez semer des graines de fleurs dans les interstices entre le trottoir et votre façade.

Le saviez-vous ? Nous avons une **grainothèque** à la bibliothèque et des sachets de graines sont librement mis à la disposition de chacun. Vous pouvez également y déposer votre surplus de graines potagères ou de fleurs.

Envie d'un rosier ou d'une **plante grimpante** sur votre façade ? Contactez la mairie pour un RDV avec un membre de la commission Canopée qui étudiera avec vous le projet.

... ET COUPS DE NETTOYAGE : ON SE DIT TOUT !

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS INTERDIT


L'entretien du jardin amène une grande production de déchets : tonte de la pelouse, taille des arbres et arbustes, ramassage des feuilles...

Une ancienne pratique pour se débarrasser de ces déchets était le brûlage à l'air libre. Cependant, cette méthode dégage de nombreuses particules polluantes et dangereuses pour la santé. Elle est donc interdite sur la commune depuis de nombreuses années.

TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS

Si le brûlage est interdit, d'autres solutions existent pour recycler ces déchets dits verts.

→ Dépôt en déchetterie

Le saviez-vous ? Les déchetteries métropolitaines affichant ce pictogramme  acceptent les déchets verts.

Ces déchets prendront la direction du site de compostage de Murianette où ils seront transformés en compost.

→ Broyage et paillage des branchages

Afin d'éviter des trajets à la déchetterie, la commune (en partenariat avec Grenoble Alpes Métropole) met à disposition un broyeur qui vous permettra d'obtenir un paillis naturel. Habitant à Séchilienne, vous pouvez réserver gratuitement en ligne le broyeur à végétaux sous certaines conditions.



Pour en savoir plus : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/23-reserver-un-broyeur-a-vegetaux.htm>



→ Paillage

En répandant le broyat ou les restes de tontes autour de vos arbres et arbustes, vous limiterez la croissance des adventices vivaces et l'arrosage de vos massifs. C'est également une manière de nourrir votre sol.

→ Compostage

Vous pouvez aussi préférer déposer dans votre composteur tous vos déchets verts afin d'obtenir un terreau de grande qualité : **pré-compost** après 3 ou 4 mois pour les parterres de fleurs, **amendement organique** après 6 ou 8 mois pour enrichir le sol du potager, **rempotage** après 12 mois comme terreau.

Pour bien réussir son compost, quelques conseils à suivre :

- ◇ Bien mélanger les matières
- ◇ Mélanger régulièrement le compost afin d'éviter les mauvaises odeurs
- ◇ Maintenir une humidité satisfaisante

Pour en savoir plus : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/16-faire-du-compost.htm>



ATTENTION AU BRUIT

Ces travaux de jardinage passent souvent par l'utilisation d'outils et d'appareils potentiellement bruyants comme les tondeuses, les élagueuses ou les tronçonneuses.



Afin de respecter la tranquillité du voisinage, leur usage est autorisé sur les créneaux suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 19h
- Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

La commune souhaite proposer à ses habitants, un cadre de vie agréable et entretenu. Chacun, en apportant sa contribution, participera au plaisir d'un village où il fait bon vivre.

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE - PLAN CLIMAT

Plan Climat Air Énergie : 6 nouvelles communes s'engagent !

6 communes rejoignent le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) :

- Champagnier
- Le Gua
- Vif
- Séchilienne
- Noyarey
- Quaix-en-Chartreuse



Un document par lequel elles s'engagent à mener des actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air ou encore protéger la biodiversité.

Ces 6 communes s'ajoutent aux 25 communes de la Métropole ayant rejoint le Plan Climat depuis 2021.

Ces 31 communes représentent au total **420 308 habitants**, soit 94 % de la population métropolitaine.



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE - ZFE

Pour améliorer la qualité de l'air, Grenoble Alpes Métropole met en place progressivement 2 zones à faibles émissions (ZFE) : l'une pour les véhicules particuliers, la seconde pour les véhicules utilitaires et poids lourds.



Pourquoi Grenoble Alpes Métropole met-elle en place une ZFE ?

L'objectif de la Zone à Faibles Émissions est d'améliorer la qualité de l'air dans la Métropole grenobloise.

Après l'avoir mise en place pour les véhicules utilitaires et poids lourds en 2019, Grenoble Alpes Métropole a lancé des études pour les voitures particulières.

Entre temps, la loi « Climat et résilience » d'août 2021 a rendu les ZFE obligatoires dans 10 métropoles françaises.

Dans le cadre de l'application, depuis le 7 juillet, pour les voitures et deux-roues motorisés, la Métropole et le SMMAG ont mis en place un dispositif de conseils et d'aides financières, afin d'accompagner les ménages concernés par l'interdiction de circulation de leur véhicule.

Plus d'infos concernant les aides financières, les solutions de mobilités, les dérogations, les périmètres du dispositif ... sur le site internet :

<https://zfe.grenoblealpesmetropole.fr/>



LES HABITANTS ONT DU TALENT

Roland Morel habite aux Rivaux depuis 2002. Il a été marié à une native du village, décédée précocement en 2005, mère de ses 2 premiers enfants. Il a eu 2 autres enfants mais a choisi de rester vivre à Séchillienne et de développer son activité professionnelle. Il pratique assidûment plusieurs disciplines sportives (athlétisme, sports de combat et culturisme) en loisir ou en compétition depuis près de 40 ans, couplé à une bonne hygiène de vie.

Cela lui a appris la discipline, la rigueur et la volonté.

Aujourd'hui, il est coach sportif et propose, sur son site internet, différentes formules.

PALMARÈS SPORTIF :

- 2005
- Vice champion de France FFHMFAC
- 2007
- Top 5 championnat de France FFHMFAC Elite
- 2008
- Champion de France FFHMFAC Elite
- Champion d'Europe UIBBN
- 2010
- Top 3 Championnat de France IFBB
- 2012
- Top 5 GP de Colmar
- Top 5 Championnat de France IFBB
- 1^{er} GP des Pyrénées
- 2013
- 2^{ème} GP Gym&Co
- 1^{er} GP Apollon de France Athlétique
- 2015
- 2^{ème} GP Gym&Co
- 1^{er} GP Apollon de France Super Body
- 1^{er} Toutes catégories Apollon de France
- 2017
- 2^{ème} GP Ripert's Body Show Super Body



CONTACT :

Tel : 07 69 55 39 28

Mail : beglobal.md@gmail.com

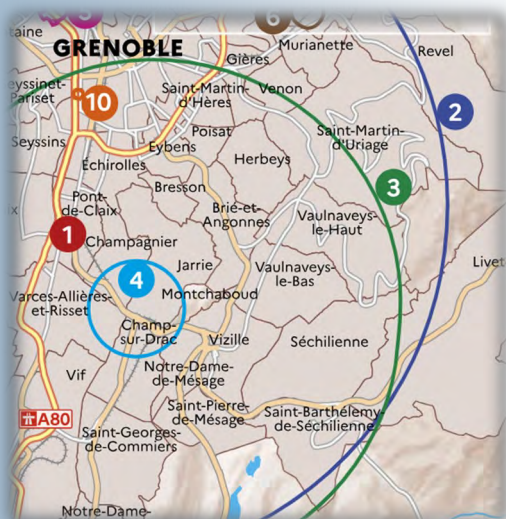
Site : <https://moreldjal.wixsite.com/beglobal>

RISQUES MAJEURS INDUSTRIELS - Mise à jour : octobre 2023

La campagne régionale a finalisé la mise à jour des sites potentiellement dangereux, le 5 octobre 2023.

En ce qui concerne notre commune, 2 risques industriels majeurs sont répertoriés :

- VENCOREX de la plateforme chimique à Pont de Claix (cercle n°2)
- ARKEMA à Jarrie (cercle n°3)



Plus d'infos sur le site : lesbonsreflexes.com

Tout

sur le site internet

lesbonsreflexes.com

À tout moment, retrouvez les informations utiles sur les risques industriels dans votre région et la conduite à tenir en cas d'alerte.

La liste des établissements concernés, filtrable par localité

Une page détaillée pour chacun

Les différents types de risques existants

Les moyens d'alerte et les consignes à appliquer

Des conseils pour bien se préparer

Des actualités sur les risques

Les mesures prises pour les réduire

2300 ARBRES POUR RÉGÉNÉRER LA FORET



UN ARBRE, UN HABITANT EN ISÈRE :

Des aides financières du Département de l'Isère qui mettent à l'honneur les services rendus par les arbres sur notre territoire.

Depuis le mois de juin 2022 et jusqu'en 2028, le **Département de l'Isère déploie le dispositif « Un arbre, Un habitant »** destiné à conforter et renouveler le couvert forestier et favoriser les plantations d'arbres en milieu urbain et agricole.

Captation du carbone, production de bois, protection contre les risques naturels, rafraîchissement de l'air, refuge de biodiversité, auxiliaire de cultures dans les zones agricoles, intérêt paysager, source d'emplois... la liste des services rendus par les arbres dans notre quotidien est longue.

Dans nos forêts, la vitesse à laquelle le climat évolue aujourd'hui laisse parfois trop peu de temps aux arbres pour s'adapter à leurs besoins. Alors, pour atténuer les bouleversements liés au changement climatique et autres phénomènes impactant la régénération naturelle des arbres, et par réaction en chaîne à moyen terme sur notre quotidien, le dispositif « Un arbre Un habitant » finance la plantation ou régénération naturelle d'un million d'arbres d'ici 2028, dont 750 000 en forêt publique.

Notre commune a bénéficié de ce dispositif en forêt de Séchilienne, au travers d'un projet de plantation/régénération naturelle de 2300 arbres de différentes essences forestières : Mélèzes d'Europe, Sapins pectinés, Hêtres, Érables sycomores et de divers Tilleuls et a été accompagnée pour le montage du projet, par l'Office National des Forêts, l'association Sylv'acctes et l'association des Communes Forestières de l'Isère.

Le montant des subventions accordées pour ce projet s'élève à :

- 31 467,00 euros HT sur 3 ans par le Département de l'Isère
- 3 342,55 euros HT par Sylv'acctes

Coût total de l'opération : 45 881,31 euros TTC (13 471,25 euros autofinancés par la commune de Séchilienne)

Pour en savoir plus sur ce dispositif inédit, consultez : <https://www.isere.fr/un-arbre-un-habitant>



UNE FORET À PARTAGER

Pour la bonne cohabitation de tous en forêt, respectons ces quelques règles de base :

- En période de chasse, s'habiller visiblement et ne pas hésiter à se faire remarquer par les chasseurs. Rappel : en Isère, il n'y a pas de chasse le vendredi.
- S'il y a un chantier forestier, faire demi-tour ou changer d'itinéraire.
- Ne pas se garer sur les pistes forestières, ni sur les espaces de stockage des bois.
- Rester sur les sentiers balisés pour respecter la végétation au sol.
- Adapter son allure selon le contexte et la visibilité afin d'éviter les accidents.
- Ne pas cueillir de manière abusive. Rester dans les limites de l'usage familial et se renseigner sur les espèces réglementées.
- Ne pas jeter vos détritiques à même le sol (alimentaires et autres) et les mettre dans les poubelles disponibles.

DÉFISCALISATION DES DONS EN FAVEUR DES FORETS COMMUNALES

Fédération nationale des Communes forestières
La défiscalisation des dons pour les forêts communales
 Guide pour la mise en place du dispositif auprès des particuliers et des entreprises



AIDER SA COMMUNE À ENTREtenir SON PATRIMOINE FORESTIER

L'intention affichée par le législateur est de « mieux valoriser certaines des externalités positives de la forêt ».

L'article 200 du Code général des impôts permet désormais aux particuliers de bénéficier d'une réduction de 66 % d'impôt sur le revenu du montant d'un don versé « pour la réalisation, dans le cadre d'une activité d'intérêt général concourant à la défense de l'environnement naturel, d'opérations d'entretien, de renouvellement ou de reconstitution de bois et forêts présentant des garanties de gestion durable ou pour l'acquisition de bois et forêts destinés à être intégrés dans le périmètre du document d'aménagement mentionné » (articles L. 212-1 et L. 124-1 du Code forestier).

Président de la Fédération nationale des communes forestières :

« Ce projet de loi va permettre aux élus de mobiliser des financements privés nécessaires à l'entretien des forêts. Les aléas climatiques nous obligent aujourd'hui à mobiliser plus de moyens. »

Exemples de projets qui peuvent être soutenus par les citoyens et les entreprises

En faisant un don à la commune, les citoyens et entreprises peuvent contribuer à :



Planter des arbres ou réaliser des actions pour la régénération naturelle



Accueillir différents publics (entretien des sentiers de randonnée, paiement d'un balisage de sentier...)



Prévenir des risques naturels (par exemple : mise en place de dispositifs pour la lutte contre les feux de forêt)



Acquérir une parcelle déjà boisée ou à boiser

RAPPEL : CONTROLE ANNUEL DES APPAREILS À COMBUSTION

Monoxyde de carbone : Gaz invisible et inodore, le monoxyde de carbone peut être mortel.

Comment prévenir les intoxications ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** : chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée.



Pour éviter les intoxications, il suffit d'avoir quelques réflexes essentiels :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez à une bonne aération et ventilation de votre logement tout au long de l'année.
- Respectez les consignes d'utilisation de vos appareils à combustion.
- N'utilisez jamais, pour vous chauffer, des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone>

COMMERÇANTS À SÉCHILLENNE



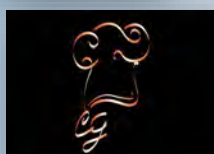
Épicerie
04 76 40 05 87
 Du mardi au samedi
 7h30-12h30 et 15h00-19h30
 Dimanche 7h30-12h30



Food truck LA ROULOTTE (hamburgers)
06 28 52 44 67 (mercredi soir)



Marché le vendredi
 de 15h à 19h
H & H Primeur



Délices des portes de l'Oisans
06 76 25 44 90
 Pâtissier - Traiteur sur mesure :
 gâteaux et buffet personnalisé
 Guinguette le vendredi de 15h30 à 18h30



Food truck Ô TRIANGLE D'OR (traiteur asiatique)
07 66 34 35 86 (vendredi sur le marché)



GARAGE AD
SECHILLENNE AUTO - SARL CPM AUTO



VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Métropole vous conseille et vous accompagne dans la mise en place et l'entretien de votre installation d'assainissement non collectif : elle veille à en optimiser le fonctionnement et à s'assurer que les installations ne génèrent pas de danger pour les personnes ni de risques pour l'environnement.

La Métropole contrôle obligatoirement les installations d'assainissement non collectif tous les 10 ans, lors d'une vente immobilière et lors d'une installation neuve ou d'une réhabilitation.

Comment entretenir mon dispositif d'assainissement non collectif ?

- Je fais vidanger mon installation. La présence excessive de boues peut entraîner de fortes nuisances : mauvaises odeurs, bouchage des canalisations d'évacuations, colmatage des ouvrages de traitement et du système d'infiltration des eaux, pollution du milieu naturel. Une vidange est nécessaire selon les conditions spécifiques de votre installation. Cette prestation doit obligatoirement être effectuée par une entreprise agréée :
 - ◇ pour les filières traditionnelles (fosse toutes eaux ou fosse septique) : quand le volume des boues produites atteint 50% du volume de la fosse...
 - ◇ pour les dispositifs agréés (filtre compact et microstation) : quand le volume des boues produites atteint 30 à 50% du volume de prétraitement (consultez le guide d'utilisation de votre dispositif agréé).
- Informations spécifiques aux dispositifs agréés : les consignes d'utilisation et d'entretien du fabricant, présentes dans le guide d'utilisation, devront être respectées pour s'assurer du bon fonctionnement du dispositif. Vous devez en assurer ou en faire assurer l'entretien régulier, et faire périodiquement vidanger votre installation par une personne agréée. Pour certaines installations, la mise en place d'un contrat d'entretien peut se révéler nécessaire pour la pérennité des performances de l'installation et pour le maintien des garanties du fabricant.

Plus d'informations : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/649-installer-et-entretenir-un-dispositif-de-traitement-des-eaux-usees.htm>

NB : Grenoble Alpes Métropole n'a signé aucun marché public avec des prestataires de vidanges de fosses. Chaque commune ou chaque habitant est donc libre de contacter l'entreprise agréée de son choix. Les tarifs, en Isère, varient entre 300 et 700€.

PUBLICITÉ :

Forts de 20 années d'expérience

THERY ASSAINISSEMENT est une société familiale ISÉROISE basée à Grenoble et Voiron, expert dans tous les types de travaux d'assainissement. Notre équipe intervient 24H/24H ET 7J/7J auprès des particuliers et professionnels pour l'ensemble des travaux d'assainissement : curage de fosses septiques, débouchage de canalisations, traitement des eaux usées, inspection par caméra vidéo, entretien des postes de relevage, valorisation des déchets, test d'étanchéité à l'air, dégazage cuve fioul, inspection vidéos, recherche de fuites, recherche de mauvaises odeurs par fumigation. Entreprise agréée par la préfecture de l'Isère et certifiée, notre expertise s'étend au suivi des déchets en centre agréé de valorisation des déchets industriels afin de participer au respect de l'environnement. Notre personnel, hautement qualifié formé aux métiers de l'assainissement, vous garantit une approche technique maîtrisée pour un résultat à la hauteur de vos attentes. Nous répondons rapidement à vos demandes d'intervention grâce à notre service de géolocalisation en prenant compte des situations d'urgence dans tout le département de L'ISÈRE ET SAVOIE. Tel : **04 76 03 20 18** - Mail : contact@thery-assainissement-isere-savoie.fr



Exemple : Vidange fosse toutes eaux 3000 litres, plein tarif (décembre 2023) = 398€ TTC

Une réduction de 20€ sera octroyée aux habitants de Séchilienne.

ÉTAT CIVIL*



31/08/23 **BAIN** Owen, Angus
05/09/23 **CAMBON** Naël, Lorenzo, Jonathan, Didier, Johan
08/11/23 **LUTIN** Alice, Louise, Marie
02/12/23 **FERRERO** Maëline, Alba

*Seules apparaissent les publications autorisées.



14/11/23 **ROSSLER** Hervé, Wilfrid, Anthony
21/11/23 **ACHARD** André, Lucien, Victor



21/10/23 **GAILLARD** Emmanuelle, Georgette, Elise & **MICHEL** Franck, Thierry, Patrick

PHARMACIES DE GARDE - DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

FÉVRIER

04/02	PHARMACIE DE L'ENCLOS À HAUTE-JARRIE	04 76 72 06 36
11/02	PHARMACIE DU CHÂTEAU À VIZILLE	04 76 68 04 40
18/02	PHARMACIE DE BRIÉ - BRIÉ & ANGONNES	04 76 73 67 86
25/02	GRANDE PHARMACIE DE VIZILLE	04 76 68 05 59

MARS

03/03	PHARMACIE BONNET À JARRIE	04 76 68 87 32
10/03	PHARMACIE À VAULNAVEYS-LE-HAUT	04 76 89 16 53
17/03	PHARMACIE COCOLOMB À URIAGE	04 76 89 10 43
24/03	PHARMACIE ESPIÉ À CHAMP-SUR-DRAC	04 76 68 86 72
31/03	GRANDE PHARMACIE DE VIZILLE	04 76 68 05 59

AVRIL

01/04 (férié)	PHARMACIE À VAULNAVEYS-LE-HAUT	04 76 89 16 53
07/04	PHARMACIE ESPIÉ À CHAMP-SUR-DRAC	04 76 68 86 72
14/04	PHARMACIE DE L'ENCLOS À HAUTE-JARRIE	04 76 72 06 36
21/04	PHARMACIE DU CHÂTEAU À VIZILLE	04 76 68 04 40
28/04	PHARMACIE DE BRIÉ - BRIÉ & ANGONNES	04 76 73 67 86

MAI

01/05 (férié)	PHARMACIE DU CHÂTEAU À VIZILLE	04 76 68 04 40
05/05	GRANDE PHARMACIE DE VIZILLE	04 76 68 05 59
08/05 (férié)	PHARMACIE COCOLOMB À URIAGE	04 76 89 10 43
09/05 (férié)	PHARMACIE COCOLOMB À URIAGE	04 76 89 10 43
12/05	PHARMACIE BONNET À JARRIE	04 76 68 87 32
19/05	PHARMACIE DE BRIÉ - BRIÉ & ANGONNES	04 76 73 67 86
20/05 (férié)	PHARMACIE DES ALPES À VIZILLE	04 76 68 04 96
26/05	PHARMACIE ESPIÉ À CHAMP-SUR-DRAC	04 76 68 86 72

JUIN

02/06	PHARMACIE À VAULNAVEYS-LE-HAUT	04 76 89 16 53
09/06	PHARMACIE COCOLOMB À URIAGE	04 76 89 10 43
16/06	PHARMACIE DU CHÂTEAU À VIZILLE	04 76 68 04 40
23/06	PHARMACIE DE L'ENCLOS À HAUTE-JARRIE	04 76 72 06 36
30/06	PHARMACIE DES ALPES À VIZILLE	04 76 68 04 96

Si vous souhaitez être tenus informés et/ou participer à nos actions en ce qui concerne le village, les familles, les enfants ou les seniors, merci de récupérer un « *formulaire d'autorisation* » en mairie et de le déposer, dûment rempli, dans la boîte aux lettres dès que possible.

Vous pourrez choisir le mode de diffusion souhaité (réseaux sociaux, site internet, boîte aux lettres).

Cela s'adresse aux personnes n'ayant jamais rempli le formulaire ou ayant des modifications à apporter.

NUMÉROS UTILES, ADRESSES MAIL ET SITES INTERNET ...

- ◆ MAIRIE (secrétariat) : mairie@sechilienne.fr
 - ◆ BIBLIOTHÈQUE : bibliotheque@sechilienne.fr
 - ◆ INSCRIPTION/MODIFICATION CANTINE OU PÉRISCOLAIRE VIA LE SITE ISSILA : <https://sechilienne.issila.com>
 - ◆ INSCRIPTION À L'ACCUEIL DE LOISIRS : secretariat@acl-grenoble.org
 - ◆ DIRECTRICE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS / RESPONSABLE PÉRISCOLAIRE : aurelie.desenclos@acl-grenoble.org
- Téléphone portable (en cas d'urgence ou de retard uniquement) : **06 15 07 87 68**

URGENCES :

- ◆ Gendarmerie de Vizille : 17 ou 04 76 78 98 50
- ◆ Pompiers : 18
- ◆ SAMU : 15
- ◆ Numéro d'urgence européen : 112
- ◆ Numéro d'urgence pour sourds et malentendants : 114
- ◆ SOS médecins Echirolles : 04 38 70 17 01 - 24h/24
- ◆ CHU de Grenoble : 04 76 76 75 75
- ◆ SOS Vétérinaire : 3115 ou 04 76 47 66 66
- ◆ Centre antipoison : 04 72 11 69 11
- ◆ Pharmacie de garde : 3915
- ◆ Secours en montagne : 04 76 22 22 22
- ◆ Enfants disparus : 116 000
- ◆ Enfance maltraitée : 119

SERVICES MÉDICAUX :

- ◆ La maison médicale de Vizille : 04 76 08 47 09
 - ◇ Lundi au vendredi 20h-23h
 - ◇ Samedi 14h-18h et 20h-23h
 - ◇ Dimanche 9h-12h / 14h-18h / 20h-23h
- ◆ Urgences médicales non urgentes : 0 810 153 333

ADMINISTRATION LOCALE :

- ◆ Site de la mairie : <https://www.sechilienne.fr>
- ◆ Page Facebook : <https://www.facebook.com/SECHILIENNE>
- ◆ Bibliothèque : 04 76 72 17 85 Inscription gratuite - Jours et Horaires : Lu 13h30 à 18h - Me 13h30 à 18h30 - Ve 13h30 à 19h
- ◆ Salle des Fêtes (ligne de sécurité) : 04 76 72 18 47

PETITE ENFANCE - ENFANCE :

- ◆ École : 04 56 59 96 96 - Mail : ce.0381251d@ac-grenoble.fr
- ◆ Cantine et péri - INSCRIPTION/MODIFICATION OBLIGATOIRE SUR LE SITE : <https://sechilienne.issila.com>
- ◆ Périscolaire Aurélie : 06 15 07 87 68
- ◆ Le RPE (Relais Petite Enfance) : 04 76 78 89 09 - anciennement RAM (Relais d'Assistants Maternels)

SERVICES TECHNIQUES MÉTROPOLITAINS :

- ◆ DÉCHETTERIE : Péage de Vizille (particuliers uniquement)
- ◆ GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE : 04 76 59 59 59 - Site : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr>
 - ◇ Voirie - Déchets : 0 800 500 027
 - ◇ Eau potable : 04 85 59 50 00 - Astreinte : 04 76 98 24 27
 - ◇ Assainissement : 0 800 500 048 // 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)
- ◆ URGENCES ÉLECTRICITÉ GEG - GREENALP : 04 76 84 37 37
- ◆ URGENCES GAZ : 04 76 84 36 36

**ATTENTION ! NOUVEAUX NUMÉROS 24h/24 - 7j/7
DEPUIS LE 2 JANVIER 2024**

Directrice de la publication : *Cyrille Plenet*

Rédaction Commission Communication :
Patricia Sammartino,
Denis Bettendroffer, Sandra Cabrera, Christine
Genduso, Katy Lo Cicero, Nathalie Tomas.

Impression : Espace VIP - Champ sur Drac
Photo couverture : *Denis Bettendroffer*

Mairie : Tél. 04 76 72 18 06

Mail : mairie@sechilienne.fr

196 rue du cinquantenaire de l'ALS
38220 Séchilienne

Jours et horaires d'ouverture au public :

Mardi 9h - 12h

Jeudi 15h - 19h30

Vendredi 14h - 16h

Fermeture le Mercredi